

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/165

Objet : Interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité de déplacer le marché du samedi qui se déroule initialement Place du Général de GAULLE (côté mairie) vers le parking de l'EHPAD, il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur le parking devant l'EHPAD, Place du Général de Gaulle, le samedi 28 juin 2025 de 00h00 à 14h00 afin de permettre aux commerçants du marché de s'installer et de vendre leurs produits.

Article 2 : Des barrières seront installées par les services techniques de la ville 48h00 avant le marché afin de prévenir la population. Le présent arrêté sera transmis aux services des résidus urbains de la Métropole Européenne de LILLE afin que le ramassage des déchets puisse être effectué.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Directeur des résidus urbains de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le commandant du SDIS
- Mme. la Commandante de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- Aux archives municipales,
- La Police Municipale,



Fait à Sainghin-en-Weppes le 02 juin 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

